

# Compte-rendu de la réunion CPE/Professeur-documentaliste Lycée Colard Noël à Saint-Quentin Le 9 octobre 2018

Etaient convoqués, pour les deux corps, les personnes ressources de l'académie ainsi que les correspondants de bassin.

## **Matin : réunion commune, en présence de Mmes Fobert et Lemaire et M.Level**

1/ Présentation des nouvelles IPR EVS de l'académie : Mmes Fobert et Lemaire.

La répartition des bassins entre les trois IPR sera la suivante :

- Mme Fobert : St-Quentin/Chauny, Laon/Hirson, Santerre Somme
- Mme Lemaire : Oise orientale, Oise occidentale, Soissons/Château-Thierry
- M. Level : Amiens nord, Amiens Sud, Picardie maritime, Oise centrale

2/ Actualités de la rentrée : de la maternelle au lycée : évolution ou réforme ?

- Réformes dans le 1er degré : objectifs :
  - Préparer l'entrée en collège
  - Assurer la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)
    - Obligation scolaire dès la maternelle (symbolique forte)
    - Évaluations (CP, CE1, 6<sup>ème</sup>)
    - Devoirs faits
    - Dédoublage des classes de CP puis CE1 en Rep et Rep+
  - Accent mis sur les quartiers les plus défavorisés.
  - Mettre l'accent sur les valeurs de la République
- 2<sup>ème</sup> cycle :
  - Transformation de la voie professionnelle
  - Nouveau bac général et technologique pour faire réussir les élèves :
    - Tremplin vers le supérieur
    - Meilleure orientation
    - Simplifier une organisation trop complexe
    - Évaluation plus régulière des progrès

Cf BO 19/07/2018

([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=37963](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37963))

Transformation progressive 2019-2021. Réorganisation des enseignements en Première et en Terminale : a/ enseignements communs obligatoires + b/ enseignements de spécialité : au choix 3 en Première (4h chacun), 2 en Terminale (6h chacun). Interrogations quant aux modalités de mise en œuvre dans les établissements, qui y travaillent actuellement.

- Renforcement de l'éducation artistique et culturelle : rentrée en musique et chant choral, renforcer la place du livre et de la lecture à l'école, histoire des arts, théâtre et patrimoine (cf : Charte pour l'éducation artistique et culturelle [http://cache.media.education.gouv.fr/image/07\\_-\\_juillet/16/2/Charte\\_EAC\\_608162.89.jpg](http://cache.media.education.gouv.fr/image/07_-_juillet/16/2/Charte_EAC_608162.89.jpg))
- Transmettre et faire respecter la laïcité à l'école (cf Vademecum La Laïcité à l'école [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum\\_laicite\\_VF2\\_955894.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/laicite/89/4/Vademecum_laicite_VF2_955894.pdf))

- Interdiction du téléphone portable : loi applicable dès la rentrée 2018 au collège ; ce qui est interdit est l'usage, pas la détention. Est concerné tout ce qui est cadre d'enseignement : est donc valable également lors des sorties scolaires, à la piscine...  
Exceptions : handicap ou trouble de santé, usages pédagogiques (doit être précisé dans le règlement intérieur de l'établissement)  
Au lycée, l'interdiction n'est pas obligatoire mais peut maintenant être prévue.  
Confiscation (préférer les termes « mise en retenue provisoire ») : prévoir les modalités (conditions, restitution, sanctions...)  
Il importe donc de repenser le règlement intérieur de l'établissement, travailler avec le CVC, définir les lieux et circonstances exceptionnels  
Prévoir la situation des adultes
- Lutter contre le harcèlement : augmentation des méfaits de harcèlement en ligne.  
4 grands axes structurent l'action publique : informer, prévenir, former, prendre en charge.  
Le protocole dans chaque établissement doit être discuté au CA. Il est nécessaire ; en pratique, il n'est pas toujours mis en place.  
En cas de confrontation : en aucun cas, ne pas se poser la question « est-ce du harcèlement ? » parce que la perception n'est pas la même chez l'adulte et chez l'enfant.  
La situation de mal-être, de communication difficile crée un décalage avec les autres élèves. L'enfant ne se construit plus par rapport aux adultes mais par rapport au groupe.  
Ne pas négliger la communication avec les parents.

### **Après-midi : réunion des professeurs-documentalistes en présence de M. Level**

1/ Point sur la formation initiale / ESPE :

M. Level précise qu'il sait la frustration de certains de ne pas avoir de stagiaires, et d'autres de voir des postes essentiellement sur Amiens et la Somme bloqués pour eux ; il justifie ces choix par les difficultés qu'ont certains stagiaires à se déplacer entre l'ESPE et leur lieu de stage et l'absence de remboursement de leurs frais de déplacement.

Isabelle Goddyn excuse l'absence de Philippe Ethuin, et présente l'année 2018-2019 :

En cette rentrée, l'ESPE a intégré les nouveaux locaux de l'UFR Sciences humaines sur le site de la « Citadelle » à Amiens ; un très beau cadre, même si il pâtit pour l'heure de quelques dysfonctionnements.

En M1 : 8 étudiants + 2 en AUEC (préparent uniquement le CAPES) : cette diminution du nombre d'étudiants est due à la diminution des postes au concours, peut-être au fait que les inscriptions passent désormais par la plateforme en ligne ecandidat, et aussi à un manque de connaissance de notre métier.

M2 cursus 2 : 6 étudiants qui repassent le CAPES ; ils comptent des salariés (contractuels, AE...)

En M2 : 8 fonctionnaires stagiaires.

Les M1 ont cours toute la semaine, un stage filé en lycée puis en collège à partir de janvier (cf compte-rendu précédent). Leur accueil est important pour leur professionnalisation et la préparation du CAPES. L'année est chargée. Les deux épreuves écrites du concours ont lieu en mars (une composition liée aux savoirs académiques en information et communication,

avec une question épistémologique en Documentation + l'étude d'un sujet de politique documentaire à partir d'un dossier : réalisation d'un plan de classement, d'une note de synthèse et d'une conclusion). Les deux épreuves orales d'admissibilité, en juin, sont beaucoup plus compliquées à traiter pour les étudiants, ils n'en ont pas eu l'habitude pendant leur scolarité (un entretien à partir d'un dossier, et une mise en situation professionnelle, avec constitution d'une séance pédagogique, élaboration d'une bibliographie et analyse de deux documents. L'accès à Internet est possible pour cette seconde épreuve). En M1, L'UE « atelier de pratique professionnelle » est validé par un écrit réflexif ; une nouveauté cette année est que cette validation prendra en compte l'avis du tuteur.

Mme Goddyn souligne les difficultés du passage à l'oral constatées chez ses étudiants ; ils manquent souvent de confiance en eux...

Les M2 cursus 2 ont une visite de l'ESPE en fin d'année.

Les M2 fonctionnaires stagiaires ne passent pas tous le master (certains l'ont déjà validé, d'où des charges de travail différentes). Ils sont suivis dans le cadre d'un tutorat mixte (tuteur terrain et tuteur ESPE : 2 visites en établissement + une rencontre bilan).

M. Level insiste sur le vivier de recrutement potentiel que représentent les AE ; les encourager à s'orienter vers le CAPES en leur montrant nos fonctions...

## 2/ Point sur la formation continue :

Stéphane Moronval précise que tous les dispositifs proposés à la DAFPEN au printemps pour 2018-2019 ont été acceptés, la négociation ayant porté sur les moyens alloués. Ceux-ci sont légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière, mais restent réduits. La campagne d'inscription s'est achevée le 21 septembre, et ses résultats ont été diffusés aux coordonnateurs le 5 octobre.

Les modules à candidature désignée, correspondant à une commande académique, sont les suivants : trois pour les néo-titulaires (« Le professeur documentaliste dans l'établissement », une journée en présentiel ; « Mettre en œuvre dispositifs et parcours éducatifs » et « L'EMI », deux modules de 3h à distance) et deux pour les non-titulaires (deux fois 3h à distance). Les néo-titulaires ne sont cette année que 5 ; entre autres problèmes, la formation des non-titulaires avait pâti l'année dernière d'un manque de présentiel... Une réflexion sur la mutualisation de certains des moyens alloués à ces deux dispositifs est donc en cours.

Le dispositif « Mettre en œuvre l'EMI au collège et au lycée » sera décliné en deux modules : au collège (35 candidatures pour 20 places), et au lycée (14 candidatures, dont 4 de niveau collège, pour 18 places ; il va donc falloir s'interroger sur la pertinence et les modalités de ce dernier).

Le dispositif « La littérature pour la jeunesse au CDI » sera comme prévu départementalisé dans la Somme et l'Aisne, la formation dans l'Oise étant renvoyée à l'année prochaine faute de moyens ; il a été défini en partenariat avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France, qui va l'appuyer de ses moyens. Le présentiel aura lieu, pour la Somme, le vendredi 14 novembre dans le cadre du salon Lire c'est du Délice d'Amiens, en commun avec des personnels des bibliothèques (26 candidatures pour 20 places ouvertes) ; pour l'Aisne (29 candidatures pour 20 places ouvertes), plus tard dans l'année à la médiathèque de Tergnier.

Enfin, le nouveau dispositif « CDI-3C : un lieu de créativité des élèves » sera bien mis en place de façon simultanée dans les trois départements, le nombre de candidats étant supérieur aux places ouvertes (Somme : 24 ; Aisne : 26 ; Oise : 40, pour 15 places ouvertes à chaque fois). Cette journée organisée avec le concours de Canopé aura vraisemblablement lieu à la fin du mois d'avril. Elle sera occupée par une conférence commune et des témoignages de collègues en poste ; pour ceux-ci, l'idée n'est pas d'avoir des expériences achevées mais des tentatives dont chacun puisse s'inspirer en les adaptant. L'idéal serait d'avoir 2-3 « témoins »

par département ; le repérage est en cours, M. Level incite les animateurs de bassin à s'en faire l'écho auprès de leurs collègues.

Les dispositifs proposés spécifiquement aux professeurs documentalistes par Canopé (« Identité numérique et CDI » : 3 modules dont un en présentiel ; « Réseaux sociaux : usages et pédagogie » : un module en présentiel) connaissent pareillement, comme l'année précédente, une forte demande. De même pour celui nouvellement organisé par l'Espé, portant sur la liaison professeurs documentalistes/CPE autour du parcours citoyen, qui sera animé, pour les premiers, par I. Goddyn.

### 3/ Point sur le PPCR (M. Level) :

Les procédures seront les mêmes que l'année passée : en début d'année le chef d'établissement reçoit la liste des personnes concernées par une inspection (au 6<sup>ème</sup> ou 8<sup>ème</sup> échelon). Information aussi sur le Iprof de la personne concernée.

Puis le chef d'établissement reçoit une proposition d'horaire, qui peut être éventuellement aménagée.

Il est recommandé de transmettre à l'avance des documents à l'IPR (politique documentaire de l'établissement, document de communication au CA/collègues, préparation de la séance...) le retour d'inspection se fait en fin d'année, après harmonisation. La personne inspectée valide ou non les appréciations des IPR et/ou chef d'établissement ; un recours est possible pendant 15 jours. Les IPR font des propositions de personnes promouvables au recteur, qui tranche après CAPA. M. Level précise que l'objectif des IPR est de garantir le quota attendu de 30% de promus, sachant que nous sommes dans le même panier que les autres certifiés, mais bien moins nombreux...

La situation est un peu particulière au 9<sup>ème</sup> échelon (pour passage à la hors-classe) ; un regard sera porté sur l'ancienneté et les avis de notation.

Pour la classe exceptionnelle, deux possibilités d'accès existent : à l'ancienneté si hors-classe ou par occupation de poste ou mission particulière, avec un dossier à compléter.

Dans tous les cas, penser à abonder régulièrement son CV sur Iprof

### 4/ Point sur les classes passerelles (M.Level) :

Cf BO 18/07/2018 ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132734](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132734))

Proposées aux élèves de bac pro qui veulent aller en BTS mais n'ont pas eu de place.

3 classes passerelles existent dans l'académie (Edouard Gand à Amiens, La Ramée à St Quentin et Marie Curie à Nogent sur Oise)

Objectifs : se familiariser avec les méthodes des sections de technicien supérieur, aider à l'orientation, proposer des stages... Il est nécessaire que ces élèves puissent s'initier à la recherche documentaire et à la veille professionnelle, maîtriser les usages du numérique, mener des travaux collectifs, travailler la rédaction...

Plus généralement, une réflexion est à mener dans les bassins sur la manière dont nous pouvons préparer les élèves aux attendus de l'enseignement supérieur, à leur orientation. Il va falloir que les élèves prennent conscience que les choix qu'ils font sont impactants... Ces questions montent doucement en puissance au lycée ; s'y adapter et se préparer aussi aux retombées sur le collège.

Compte-rendu rédigé par  
Evelyne Bonhert, avec Stéphane Moronval